

L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19

Deuxième analyse – Août 2021



FAITS SAILLANTS



À ce jour, la pandémie a éprouvé **71 % des PME du pays qui ont dû s'endetter** pour composer avec les répercussions de la COVID-19.



Selon les dernières estimations de la FCEI, **la dette due à la COVID-19 pour l'ensemble des PME du pays se chiffre à 139 milliards de dollars**, et **76 %** des propriétaires de PME endettées prévoient qu'il leur faudra **plus d'un an pour les rembourser**.



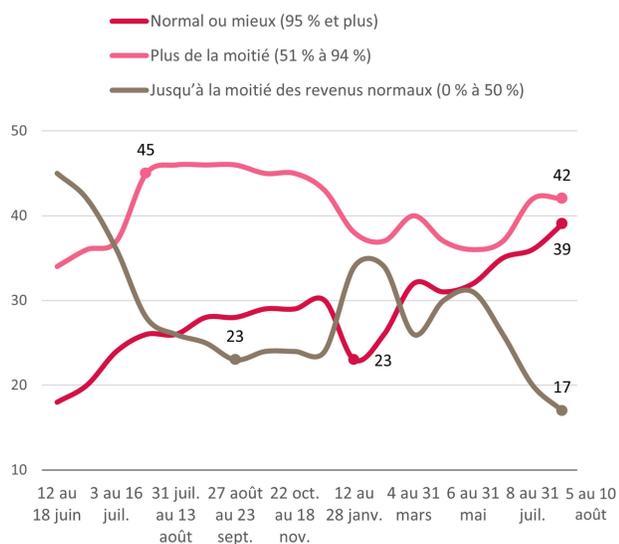
Les gouvernements doivent poursuivre et bonifier les mesures d'aide aux entreprises. S'il est vrai que beaucoup de restrictions ont été levées, des milliers d'entreprises sont lourdement endettées et auront du mal à se rétablir.

Climat d'affaires actuel



Malgré l'embellie des derniers mois¹, seulement 39 % des propriétaires de PME au pays réalisent des ventes normales pour cette période de l'année, alors que 17 % sont à la moitié ou moins.

Figure 1
Revenus actuels des PME canadiennes par rapport aux revenus habituels pour la même période de l'année (% des réponses)



Source : FCEI, sondages sur les impacts de la COVID-19, juin 2020 à août 2021.

¹ La FCEI s'intéresse au retour à la normale des revenus depuis mars 2020. La proportion de PME réalisant des revenus normaux est passée de 23 % en janvier 2021 à 39 % en août, soit une hausse de 16 points de pourcentage sur sept mois.

Alors que les gouvernements provinciaux commencent à exécuter leur plan de réouverture de l'économie, les PME du pays se réjouissent de la meilleure prévisibilité et de l'établissement d'échéanciers définis quant à la levée des restrictions imposées à leurs activités. Cependant, la vraie reprise ne fait que commencer.

Pour les PME, l'amélioration des revenus est nettement moins rapide que d'autres indicateurs, notamment l'ouverture et l'effectif. Il y a plus de PME ouvertes sans restriction (76 %) et avec un effectif complet (47 %) que de PME ayant des revenus normaux (39 %)²; une réalité constante du contexte pandémique. Même lorsque les propriétaires peuvent reprendre leurs activités et se doter d'un effectif suffisant, rien ne garantit que la majorité de leur clientèle sera de retour et que leurs ventes reviendront au niveau habituel dans l'immédiat.

En outre, les entreprises complètement ouvertes et avec tout leur personnel sont aussi plus susceptibles d'assumer la totalité des coûts fixes ou les coûts semi-variables liés au personnel³. Or, cette situation est intenable sur le plan financier lorsqu'on réalise des ventes plus faibles que d'habitude. Si la situation perdure, l'entreprise pourrait s'endetter considérablement.

² Voir <https://www.jechoisispme.ca/sante/>.

³ Au nombre des coûts fixes d'une entreprise peuvent figurer les paiements de loyer ou les versements hypothécaires, l'impôt foncier, les services publics et les assurances. Les coûts semi-variables liés au personnel sont les frais laissés à la charge de l'entreprise qui reçoit des remboursements au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ou du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC). Certains de ces coûts pouvaient être reportés durant la pandémie, mais pour beaucoup d'entreprises, l'accès aux programmes d'aide a été difficile, et les programmes fédéraux sont déjà en voie d'être éliminés.

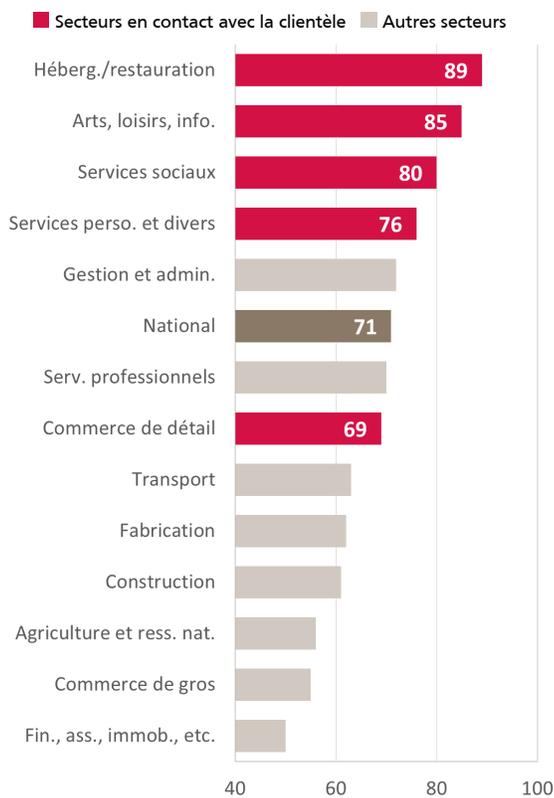
COVID-19 : le poids de la dette à ce jour



Sept entreprises canadiennes sur dix ont des dettes dues à la COVID-19.

Ce nombre grimpe dans la plupart des secteurs en contact avec la clientèle.

Figure 2
Entreprises canadiennes ayant contracté des dettes en raison de la COVID-19, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 5 126.

En mai 2021, un peu plus de sept propriétaires d'entreprise sur dix (71 %) au pays ont déclaré s'être endettés pour faire face aux répercussions de la COVID-19 (Figure 2), une proportion comparable à celle de février (73 %)⁴.

Cette proportion varie cependant beaucoup selon le secteur d'activité. Tout comme en février, les entreprises des secteurs qui servent directement la clientèle sont plus nombreuses à avoir emprunté de l'argent⁵. Depuis le début de la pandémie, ces secteurs sont plus susceptibles de faire l'objet de restrictions strictes ou de fermetures complètes pendant de longues périodes, selon la région du pays où l'entreprise se trouve. Par conséquent, les entreprises concernées ont vraisemblablement dû emprunter des fonds, le temps que les restrictions soient levées.

À l'autre extrémité du spectre, les entreprises qui ont pu rester ouvertes grâce au télétravail ou qui ont fait l'objet de peu de restrictions ont été moins nombreuses à s'endetter. Les entreprises les moins susceptibles de s'être endettées sont celles du secteur de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location à bail (Figure 2), quoique la moitié d'entre elles indiquent encore avoir des dettes à rembourser en raison de la COVID-19.

⁴ Taylor MATCHETT, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (2021), L'endettement et la rentabilité des PME : les répercussions de la COVID-19, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-02/Endettement-et-la-rentabilite-des-PME.pdf>

⁵ Ibid.

**En moyenne, les PME
déclarent avoir
contracté 169 985 \$
de dettes en raison de
la COVID-19.**



**Selon les dernières estimations de
la FCEI⁶, l'endettement total des
PME du pays s'élève à**

139 G\$

« En tant qu'agence de voyages, nous avons besoin de personnel pour traiter les remboursements, les reports et les annulations, les demandes d'indemnisation et répondre aux questions. **Je paie mon personnel, mais je n'ai pas de revenu, et je n'en prévois aucun avant le début de 2022.** Je peine à garder la tête hors de l'eau. Nos clients veulent voyager, mais puisque notre gouvernement n'a pas de plan pour alléger les restrictions, rouvrir les frontières et lever les mesures de quarantaine et de dépistage par test PCR, nous sommes laissés à nous-mêmes et nous continuons de nous endetter. On avance d'un pas, mais on recule de douze. Je ne veux pas mettre la clé sous la porte, mais je n'ai pas de revenu, et je me demande quand je toucherai le fond... financièrement, émotionnellement et mentalement. »

– Propriétaire d'une agence de voyages,
Ontario, juillet 2021

⁶ Calculs faits par la FCEI à partir de résultats d'un sondage de mai 2021, après ajustements pour tenir compte de l'ensemble du milieu des affaires.

Depuis février, le montant moyen des dettes dues à la COVID-19 accumulées par les PME est resté constant⁷. Cela dit, il varie encore considérablement d'un secteur et d'une région à l'autre.

Sur le plan sectoriel, la dette moyenne par entreprise du secteur des services sociaux se situe au bas de l'échelle (87 690 \$), c'est-à-dire à près de la moitié de la moyenne globale, tandis que dans le haut de l'échelle, les entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration se sont endettées presque deux fois plus (333 174 \$). Pour connaître les détails sur la dette moyenne par secteur, voir le Tableau A1 de l'Annexe 1.

C'est dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies que l'endettement moyen des entreprises est le plus faible. En Alberta et en Ontario, on rapporte une dette moyenne qui dépasse d'au moins 20 000 \$ la moyenne nationale, et on parle de près du double pour les entreprises albertaines. Pour connaître les détails sur la dette moyenne par région, voir le Tableau A2 de l'Annexe 1.

Les dernières estimations de la FCEI indiquent que l'endettement total des PME du pays a augmenté par rapport à nos estimations de 135 milliards de dollars en février 2021. Cette hausse découle vraisemblablement de la situation financière de plus en plus difficile de beaucoup d'entreprises, mais il convient de préciser que le portrait est peut-être incomplet. En effet, la pandémie sévit depuis maintenant bien plus qu'un an, et il se peut que de nombreux répondants très endettés de février aient déjà cessé leurs activités, ce dont ne rend pas compte notre nouvelle estimation de la dette moyenne des entreprises⁸.

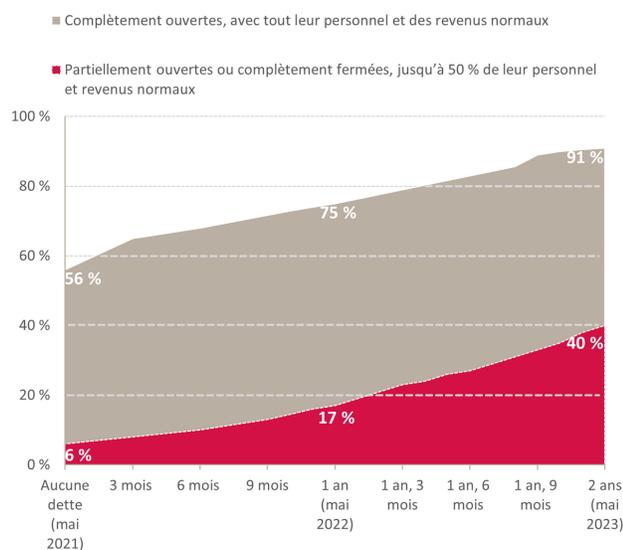
⁷ Lorsque la FCEI a publié son rapport de février, le montant moyen de la dette accumulée par les PME en raison de la COVID-19 se chiffrait à 169 992 \$.

⁸ L'entreprise qui ferme définitivement ses portes perd son statut de membre actif de la FCEI et, de ce fait, son droit de participer à ses sondages.

En moyenne, la moitié des PME complètement ouvertes et ayant des revenus normaux ne sont pas endettées à cause de la COVID-19.

Parmi les PME partiellement ouvertes ou complètement fermées et dont les effectifs et les revenus sont réduits de moitié ou plus, 6 sur 10 affirment qu'il leur faudra plus de deux ans pour rembourser leurs dettes, et 1 sur 4 craint de ne jamais y parvenir.

Figure 3
Entreprises canadiennes sans dette due à la COVID-19, proportion cumulative pour les deux prochaines années, selon leur situation au niveau de l'ouverture, de leur personnel et de leurs revenus



Source : FCEI, sondage Votre voix – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 5 106.
Remarque : Les entreprises ayant répondu « Je ne sais pas/pas sûr » ont été exclues.

Le délai de remboursement des dettes dues à la COVID-19 diffère nettement selon que l'entreprise a repris toutes ses activités, a tout son personnel et enregistre des revenus normaux (Figure 3).

Plus de la moitié des entreprises pleinement opérationnelles (56 %) disent ne pas s'être endettées à cause de la COVID-19. À l'inverse, une sur quatre aura besoin de plus d'un an pour rembourser les sommes dues, mais la quasi-totalité (91 %) s'attend à y parvenir d'ici mai 2023. Les résultats ont peu évolué par rapport à notre analyse de février.

Parmi les entreprises partiellement ouvertes ou complètement fermées et dont les effectifs et les revenus sont réduits de moitié ou plus, seulement 6 % affirment ne pas avoir contracté de dettes pour faire face à la crise. À l'inverse, dans ce groupe, plus de quatre entreprises sur cinq (83 %) indiquent qu'elles auront besoin de plus d'un an pour rembourser leurs dettes, et la majorité d'entre elles (60 %) parlent de plus de deux ans. De plus, le quart (24 %) des propriétaires de PME concernés craignent de ne jamais pouvoir régler leurs dettes; il s'agit de la plus forte augmentation par rapport à février⁹.

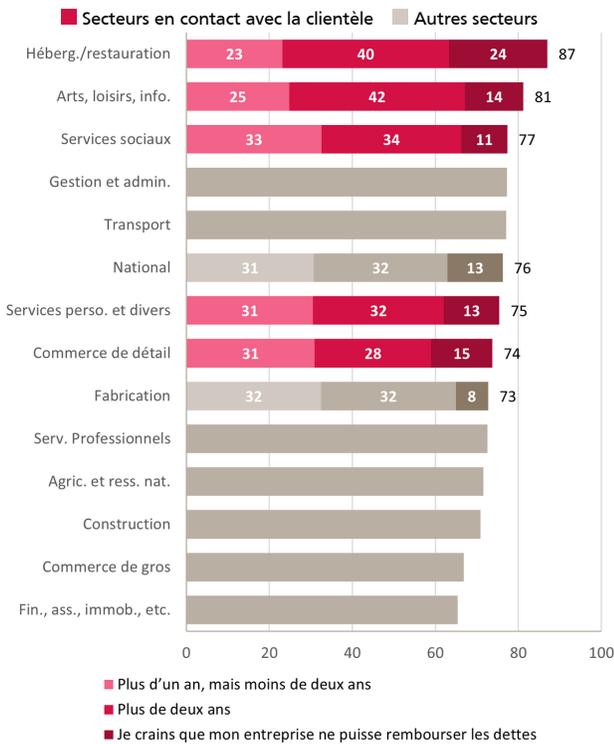
L'estimation étant fondée sur un sondage mené en mai 2021, nous pouvons établir que seulement 40 % des PME du groupe qui ont cessé ou repris partiellement leurs activités s'attendent à rembourser leurs dettes d'ici mai 2023.

Ces résultats illustrent clairement l'impact financier des restrictions imposées aux PME à cause de la COVID-19. Pour qu'elles puissent survivre, il faudra absolument mettre en œuvre une stratégie pour les garder ouvertes, notamment dans le cas d'une quatrième vague de COVID-19. Si d'autres éclosions de COVID-19 entraînent des mesures de confinement et des fermetures, les PME du pays, déjà fragilisées, seront certainement confrontées à de nouvelles difficultés financières.

⁹ En février 2021, 12 % des PME de ce groupe ont indiqué qu'elles doutaient de pouvoir rembourser leurs dettes un jour. Depuis, ce chiffre a doublé.

**Parmi les entreprises endettées,
3 sur 4 prendront plus d'un an
pour les rembourser;
la proportion est encore plus
élevée dans certains secteurs.**

Figure 4
Délai de remboursement des dettes contractées par les entreprises en raison de la COVID-19, au Canada, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 4 605.

« Nous avons besoin de soutien pour les nouvelles entreprises qui, comme la mienne, ont ouvert leurs portes après le 31 mars 2020. Sans le CUEC et la subvention pour le loyer durant les premiers mois de la COVID-19, notre entreprise s’est lourdement endettée. Ma femme et moi travaillons jour et nuit pour joindre les deux bouts et survivre, mais nous avons nos limites. Nous avons besoin de l’aide immédiate du gouvernement pour nous remettre sur pied. »

– Propriétaire d’une PME du secteur de l’hébergement et de la restauration, Colombie-Britannique, juillet 2021

Parmi toutes les entreprises qui ont contracté des dettes, trois sur quatre (76 %) s’attendent à avoir besoin de plus d’un an pour les rembourser. Cette proportion se compare à celle de notre analyse de février¹⁰.

Toutes proportions gardées, les entreprises du secteur de l’hébergement et de la restauration et du secteur des arts, des loisirs et de l’information sont les plus nombreuses à prévoir un délai de remboursement de plus d’un an, soit respectivement 87 % et 81 % (Figure 4). Or, même dans le secteur le moins touché, à savoir celui de la finance, de l’assurance, de l’immobilier et de la location à bail, la proportion avoisine les deux tiers (65 %).

Parmi toutes les entreprises qui se sont endettées, 13 % expriment des doutes quant à leur capacité à rembourser leurs dettes (Figure 4), contre 11 % dans notre analyse de février¹¹. Dans le secteur de l’hébergement et de la restauration, près du quart des propriétaires d’entreprise (24 %) doutent de pouvoir rembourser leurs dettes un jour.

¹⁰ En février 2021, 76 % des PME endettées en raison de la COVID-19 disaient qu’elles auraient besoin de plus d’un an pour régler leurs dettes.

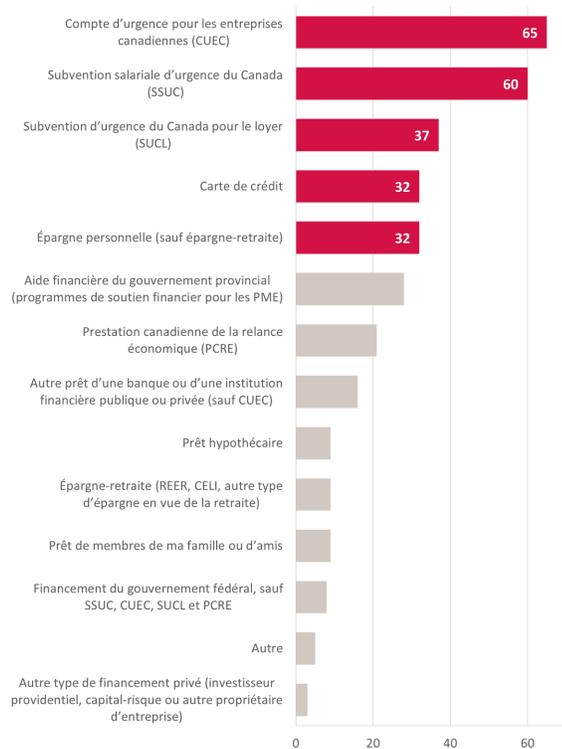
¹¹ Taylor MATCHETT, Fédération canadienne de l’entreprise indépendante (2021), *L’endettement et la rentabilité des PME : les répercussions de la COVID-19*, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-02/Endettement-et-la-rentabilite-des-PME.pdf>

Financement du fardeau



En moyenne, 4 entreprises sur 5 utilisent au moins une source d'argent pour faire face financièrement à la COVID-19.

Figure 5
Sources d'argent utilisées par les entreprises canadiennes pour composer financièrement avec la COVID-19, entreprises utilisant au moins une source (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 4 017.
Remarque : Les pourcentages du graphique ont été recalculés de façon à exclure les entreprises qui n'ont pas besoin de fonds supplémentaires ou n'ont pas pu en trouver ou qui ont répondu « Je ne sais pas/pas sûr ».

Les données de la FCEI montrent que si un peu moins d'une entreprise canadienne sur cinq (19 %) n'a pas besoin de fonds supplémentaires pour faire face aux répercussions de la pandémie, près de quatre sur cinq (78 %) utilisent au moins un programme fédéral ou provincial ou une autre source d'argent.

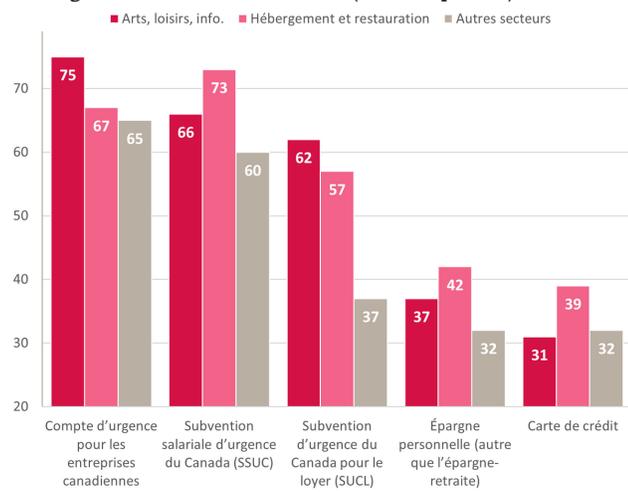
Pour obtenir le financement nécessaire à la poursuite de leurs activités, la plupart des entreprises ont recours à plusieurs ressources qui viennent aggraver leur dette globale (Figure 5).

Il n'est pas rassurant, par exemple, de constater que près du tiers des propriétaires d'entreprise qui se servent d'autres sources d'argent utilisent leurs cartes de crédit ou puisent dans leur épargne personnelle. Alors qu'ils utilisent leurs cartes de crédit, ils retirent aussi des fonds de leurs comptes d'épargne personnels, ce qui réduit leur capacité de remboursement de ces cartes de crédit et de ces prêts.

Les entreprises ayant besoin d'aide financière restent nombreuses à se prévaloir des programmes fédéraux. Comme l'indiquait notre analyse de février, le Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC) est le premier choix des propriétaires d'entreprise, tout juste devant la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

Plus de 9 PME sur 10 des secteurs des arts, des loisirs et de l'information et de l'hébergement et de la restauration, utilisent au moins un programme fédéral ou provincial ou une autre source d'argent pour faire face à la COVID-19.

Figure 6
Sources d'argent utilisées par les entreprises canadiennes pour composer financièrement avec la COVID-19, secteur des arts, des loisirs et de l'information et secteur de l'hébergement et de la restauration (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 4 017.

« Bien que la pandémie nous ait éprouvés, nous avons droit à une réduction des versements hypothécaires et à un report des taxes municipales, et nous avons un effectif et une consommation d'énergie beaucoup plus faibles que d'habitude. Or, la réouverture ne fera qu'augmenter tous mes coûts et ramener mes marges au niveau pré-pandémique (10 %), mais à mon fardeau se sont ajoutés 10 000 \$ en dettes dues aux taxes municipales et 40 000 \$ en prêts pour entreprise. Après avoir exploité pendant 16 ans un restaurant rentable, comment faire pour nous en sortir? [...] Je suis très reconnaissant des subventions qui ont aidé mon entreprise à traverser la pandémie jusqu'à maintenant. Mais les deux prochaines années seront encore plus dures que les 15 derniers mois. »

– Propriétaire d'une PME du secteur de l'hébergement et de la restauration, Ontario, juin 2021

Ces programmes sont particulièrement importants dans les secteurs qui ont vu une plus grande augmentation de l'endettement. Pour les entreprises du secteur des arts, des loisirs et de l'information qui vont chercher des fonds supplémentaires, le recours aux programmes fédéraux dépasse largement la moyenne nationale : 75 % se prévalent du CUEC, 66 %, de la SSUC, et 62 %, de la SUCL. Même chose dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, où la SSUC est le programme le plus fréquemment utilisé (73 %), suivi du CUEC (67 %) et de la SUCL (57 %).

En plus des programmes fédéraux, les entreprises de ces deux secteurs recourent à presque toutes les autres sources d'argent de la Figure 5 dans une proportion supérieure à la moyenne nationale, en particulier l'épargne personnelle pour les deux secteurs, et les cartes de crédit du côté de l'hébergement et de la restauration (Figure 6). Ainsi, 92 % des entreprises du secteur des arts, des loisirs et de l'information et 94 % des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration utilisent au moins un programme fédéral ou provincial ou une autre source d'argent pour faire face à la COVID-19¹².

On peut raisonnablement y voir une conséquence des effets disproportionnés que les restrictions visant à prévenir la propagation du coronavirus ont fait subir à ces secteurs. Dans la plupart des régions, les choses ont commencé à s'améliorer grâce à l'allègement des restrictions imposées aux entreprises, mais nous devons nous attendre à ce que le besoin de financement public ou d'autres sources persiste dans un avenir proche. Il est bon de pouvoir reprendre ses activités après avoir dû les interrompre si longtemps, mais pour nombre d'entreprises, la réouverture signifie que les coûts d'exploitation augmentent tandis que l'endettement s'est passablement alourdi et que les ventes sont loin d'être revenues à la normale. Les gouvernements doivent être sensibles à cette réalité au moment où ils se demandent comment continuer d'accompagner les PME sur le chemin de la reprise.

¹² FCEI, sondage Votre voix – mai 2021.

Aide gouvernementale : faire le pont jusqu'à la reprise



Trois propriétaires d'entreprise sur cinq estiment que les programmes d'aide gouvernementaux remplacent moins de 30 % du manque à gagner attribuable à la COVID-19¹³.



« À ce stade, nous devons piger dans notre épargne-retraite pour payer nos créanciers, nos employés et nos dettes. Nous avons tous les deux 70 ans, et comme tous les autres propriétaires d'entreprise, nous sommes très inquiets. »

– Propriétaire d'un commerce de détail, Manitoba, mai 2021

« Compte tenu des niveaux d'endettement et des sommes que beaucoup de propriétaires d'entreprise ont dû retirer de leurs REER, à mon sens, des changements s'imposent, comme un report de l'âge limite de cotisation. »

– Propriétaire d'une entreprise de services sociaux, Nouvelle-Écosse, juin 2021

¹³ FCEI, sondage Votre voix – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 3 079. Cette question s'adressait uniquement aux répondants qui disaient avoir utilisé une subvention gouvernementale pour composer financièrement avec la COVID-19.

Les Figures 5 et 6 sont sans équivoque : les entreprises ont grand besoin de fonds supplémentaires pour faire face à la COVID-19, et la majorité d'entre elles se tournent vers les programmes fédéraux. En octobre 2020, 63 % des entreprises ont évoqué le rôle vital du CUEC, de la SSUC et de la SUCL

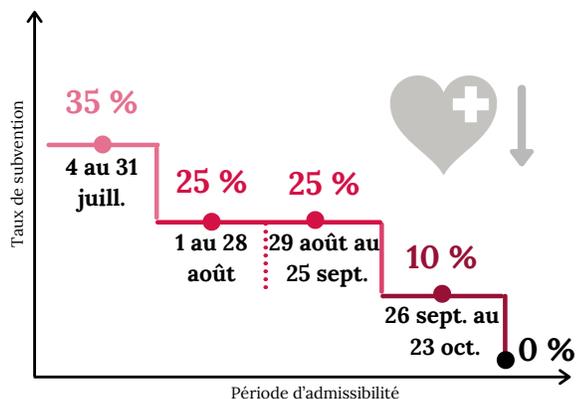
Or, bien des entreprises qui ont pu se prévaloir de ces programmes fédéraux ou d'une aide financière provinciale ont encore d'importantes sommes à payer. Invitées à estimer le pourcentage des pertes financières dues à la COVID-19 que les subventions viennent remplacer, plus de 50 % des PME ont parlé de moins de 30 %.

Pour l'ensemble des entreprises, les subventions fédérales, provinciales et autres ne couvrent en moyenne que 31 % du manque à gagner attribué à la COVID-19¹⁴. Si l'on combine cet écart au fait que seulement 39 % des entreprises enregistrent des revenus normaux, on ne sera pas surpris des dettes considérables que beaucoup ont dû contracter.

¹⁴ FCEI, Les taux actuels de la subvention salariale et de l'aide au loyer doivent être maintenus jusqu'à la réouverture complète de l'économie (2021), <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/les-taux-actuels-de-la-subvention-salariale-et-de-l'aide-au-loyer>.

La majorité des propriétaires de PME jugent que l'élimination progressive des programmes d'aide fédéraux est prématurée.

Figure 7
Élimination progressive prévue des programmes gouvernementaux : taux de la SUCL (loyers) et de la SSUC (salaires), pour les entreprises dont les revenus ont chuté de plus de 50 %, mais de moins de 70 %



Source : Gouvernement du Canada, ministère des Finances, 2021.
Remarque : Les taux des subventions indiqués sont les taux de base. Les entreprises peuvent avoir droit à une subvention complémentaire, selon l'ampleur de leur baisse de revenus.

« La ligne d'arrivée est proche, mais les trois à six prochains mois seront cruciaux pour la relance. Ceux d'entre nous qui sont péniblement restés à flot grâce aux mesures d'aide se seront battus en vain si les mesures sont éliminées trop tôt. Ce mois-ci, j'aurais pu fermer mon entreprise, car mon bail arrivait à échéance. À la place, j'ai négocié un renouvellement de 12 mois (assorti d'une hausse de 6,5 %), en espérant que le gouvernement maintiendrait les taux de subvention actuels jusqu'à ce que toutes les entreprises puissent rouvrir et qu'il envisagerait de prolonger les délais de remboursement ou d'augmenter la partie du prêt du CUEC convertible en subvention. Si je mettais la clé sous la porte aujourd'hui, je devrais encore 60 000 \$. »

– Propriétaire d'une entreprise du secteur des arts, des loisirs et de l'information, Ontario, juin 2021

À l'heure où les PME ont pourtant encore besoin d'aide pour faire face aux répercussions persistantes de la COVID-19, le gouvernement fédéral a récemment commencé à réduire la portée de programmes de soutien essentiels. À ce jour, il est notamment prévu d'éliminer progressivement la SSUC et la SUCL¹⁵ et de cesser complètement de recevoir de nouvelles demandes pour le CUEC¹⁶. Ces intentions soulèvent des inquiétudes chez plus de la moitié des propriétaires d'entreprise (52 %), et les proportions sont particulièrement élevées dans le secteur des arts, des loisirs et de l'information (81 %) et celui de l'hébergement et de la restauration (77 %).

Comme l'illustre la Figure 7, l'élimination progressive prévue des programmes d'aide gouvernementaux n'apaise en rien les entreprises déjà fragilisées sur le plan financier. À compter du 26 septembre, les entreprises ayant subi une perte de revenus de l'ordre de 51 %, ce qui est fréquent dans les secteurs les plus durement touchés¹⁷, n'auront droit qu'à l'équivalent de 10 % de leurs dépenses admissibles au titre des programmes de la SSUC et de la SUCL, et dès le 24 octobre, elles ne recevront plus rien.

De plus, les entreprises réclament encore des améliorations aux programmes d'aide. En ce qui concerne le CUEC, 67 % des propriétaires d'entreprise sont d'avis qu'une augmentation de la partie convertible en subvention et une plus grande flexibilité entourant le remboursement amélioreraient grandement leurs chances de se rétablir. À l'heure actuelle, ceux qui ont eu droit au prêt maximal (60 000 \$) peuvent faire convertir en subvention le tiers de cette somme (20 000 \$) s'ils peuvent rembourser le solde de leur prêt avant le 31 décembre 2022. Quand on sait que 45 % des entreprises qui ont contracté des dettes auront besoin de plus de deux ans pour les rembourser, cette échéance paraît très peu réaliste pour un grand nombre d'entreprises.

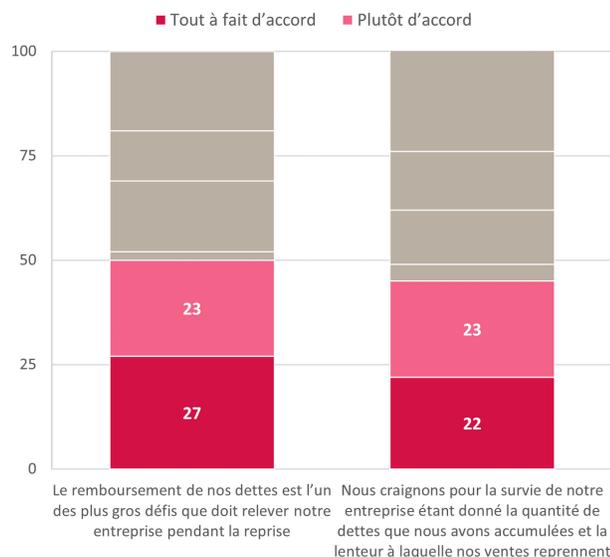
¹⁵ Le 4 juillet 2021, le gouvernement fédéral a commencé à réduire le taux de subvention de la SSUC et de la SUCL. L'aide diminuera graduellement jusqu'au 23 octobre 2021.

¹⁶ FCEI, Le gouvernement fédéral doit prolonger ses programmes d'aide et conserver les taux de subvention à leurs niveaux actuels jusqu'à ce que l'économie soit entièrement rouverte (2021), <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiques-de-presse/le-gouvernement-federal-doit-prolonger-ses-programmes-daide-et>.

¹⁷ Au nombre des secteurs les plus durement touchés, où dans bien des cas encore, les revenus ont chuté de moitié, figurent le secteur de l'hébergement et de la restauration (24 %) et celui des arts et des loisirs (38 %). Dans ces secteurs, on est d'ailleurs plus susceptible de parler d'un délai de remboursement supérieur à deux ans.

La moitié des chefs d'entreprise considèrent que le remboursement de leurs dettes fera partie des principaux obstacles à leur reprise.

Figure 8
Impact des dettes sur les perspectives des chefs d'entreprise, Canada (% des réponses)



Source : FCEI, sondage Votre voix – juin 2021, 3 au 30 juin 2021, n = 4 275.

« Continuez de demander une bonification du prêt du CUEC ou au moins, des modalités de remboursement beaucoup plus flexibles. Il serait intéressant de voir combien d'entreprises arriveront à rembourser le montant requis pour avoir droit au montant convertible en subvention. Je ne crois pas qu'elles seront très nombreuses, malmenées comme elles le sont depuis 16 mois. La nôtre a accumulé plus de 140 000 \$ en dettes liées à la COVID, dont 60 000 \$ dans le cadre du CUEC. Sans compter que comme nous dépendons du tourisme, la progression de nos ventes prendra fin dès septembre. Ce n'est vraiment pas le moment d'envisager une réduction ou une élimination des subventions. »

– Propriétaire d'un commerce de détail, Colombie-Britannique, juillet 2021

La situation dans laquelle de nombreuses entreprises se trouvent à cause de la COVID-19 – c'est-à-dire plombées par de lourdes dettes, à un an ou plus de pouvoir les rembourser et avec des ventes inférieures à la normale – n'inspire pas confiance. En effet, la moitié des propriétaires d'entreprise (50 %) rapportent que le remboursement de leurs dettes sera l'un des principaux obstacles à leur reprise (Figure 8). La proportion est encore plus forte pour les entreprises du secteur des arts, des loisirs et de l'information (73 %) et de celui de l'hébergement et de la restauration (72 %), soit celles qui étaient plus susceptibles d'avoir contracté des dettes et d'avoir besoin de plus de deux ans pour les acquitter.

Non seulement les dettes freinent la relance, mais près de la moitié des entreprises (45 %) se disaient inquiètes pour leur survie, compte tenu de leur niveau d'endettement et de la lenteur de la remontée de leur revenus (Figure 8). Nous savons également qu'un grand nombre d'entreprises envisagent déjà activement la faillite ou la liquidation¹⁸.

Sans le maintien des programmes d'aide des gouvernements et la possibilité d'enregistrer des revenus, les propriétaires de PME continueront très certainement d'entretenir des doutes sur la survie de leur entreprise et le remboursement de leurs dettes.

¹⁸ Simon GAUDREULT, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (2021), Entreprises et emplois à risque au Canada en raison de la COVID-19, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Entreprises-et-emplois-a-risque-en-raison-de-la-COVID.pdf>.

Conclusion



Depuis plus de 17 mois, en raison de la lutte contre la COVID-19, les PME du pays ont été éprouvées par des restrictions imprévisibles. D'abord passés en mode urgence, les propriétaires d'entreprise ont ensuite repensé leurs pratiques en fonction de la pandémie, après quoi les restrictions ont été maintes fois levées et réinstaurées. Tandis que les gouvernements provinciaux ont maintenant levé les restrictions, beaucoup d'incertitude demeure et la vraie reprise ne fait que commencer du côté des PME.

En effet, bien que 76 % des entreprises soient désormais complètement ouvertes, il leur faudra beaucoup de temps pour revenir à leur situation d'avant mars 2020, surtout dans les régions où l'allègement des restrictions sur les activités et les limites de capacité a été plus lent. Seulement 39 % des entreprises enregistrent des revenus normaux, et 71 % se sont endettées en moyenne de 169 985 \$ en raison de la COVID-19. Il n'est donc pas surprenant que 45 % des propriétaires d'entreprise s'inquiètent de leur avenir.

Pour survivre à cet endettement massif, les entreprises auront besoin des programmes de soutien des gouvernements et d'un plan indiquant clairement comment elles pourront continuer de recevoir leurs clients si une nouvelle vague de COVID-19 se concrétisait.

Recommandations adressées au gouvernement

Aider les entreprises à retrouver des revenus normaux

- Déployer des stratégies provinciales pour garder l'économie ouverte afin que la priorité soit d'éviter d'autres mesures de confinement ou fermetures d'entreprises.
- Encourager une fréquentation régulière des commerces indépendants locaux.

Leur laisser plus de temps pour se rétablir et rembourser les dettes

- Prolonger les programmes d'aide et maintenir les subventions aux taux du 3 juillet 2021 jusqu'à ce que l'activité économique reprenne complètement, que les frontières internationales rouvrent et que toutes les PME puissent de nouveau recevoir leurs clients.
- Reporter le remboursement du CUEC au 31 décembre 2024.

Bonifier les mesures d'aide

- Donner immédiatement l'accès à la SSUC, la SUCL, le CUEC et au PCSTT aux entreprises en démarrage et aux nouvelles entreprises.
- Hausser à 80 000 \$ le montant du prêt du CUEC et faire passer à 50 % la partie convertible en subvention (40 000 \$).
- Rendre convertible en subvention une partie des sommes empruntées au titre du PCSTT.
- Accorder de nouvelles séries de subventions dans le cadre de programmes provinciaux.
- Compenser une partie des coûts des PME pour leur laisser le temps de se rétablir, en abaissant leur taux d'imposition, par exemple.

Annexe 1 : Données détaillées

TABLEAU A1

Dette moyenne due à la COVID-19 (pour les entreprises qui se sont endettées); résultats du sondage mené auprès des membres de la FCEI, par secteur

	<i>Dette moyenne par entreprise¹</i>
Hébergement et restauration	333 174 \$
Fabrication	218 955 \$
Agriculture et ressources naturelles ²	170 360 \$
CANADA	169 985 \$
Commerce de détail	160 988 \$
Arts, loisirs et information	148 110 \$
Construction	141 754 \$
Services personnels et divers	122 338 \$
Gestion et administration d'entreprise	110 382 \$
Services professionnels	105 192 \$
Commerce de gros	93 265 \$
Transport, entreposage et services publics	90 950 \$
Finance, assurance, immobilier et location à bail	88 627 \$
Services sociaux	87 690 \$

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 2 900.

Remarques : 1) Dette moyenne par entreprise pour celles qui se sont endettées en raison de la COVID-19.

2) Ces secteurs ont été combinés en raison de la petite taille des échantillons du secteur des ressources naturelles.

TABLEAU A2

Dette moyenne due à la COVID-19 (pour les entreprises qui se sont endettées); résultats du sondage mené auprès des membres de la FCEI, par région

	<i>Dette moyenne par entreprise²</i>	<i>Estimation de la dette totale (toutes les entreprises)³</i>
Colombie-Britannique	129 348 \$	16,6 G\$
Alberta	335 279 \$	38,5 G\$
Prairies	78 844 \$	4,2 G\$
Ontario	190 608 \$	60,0 G\$
Québec	96 481 \$	15,3 G\$
Atlantique	74 708 \$	3,9 G\$
Territoires ⁴		
CANADA	169 985 \$	138,5 G\$

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 2 900.

Remarques : 1) Différences dues aux chiffres arrondis.

2) Dette moyenne par entreprise pour celles qui se sont endettées en raison de la COVID-19.

3) Dette totale due à la COVID-19; estimation pour l'ensemble des PME canadiennes.

4) La dette moyenne par entreprise et la dette totale estimée des PME des territoires ne sont pas représentées, l'échantillon du sondage étant trop petit.

Annexe 2 : Méthodologie

Sources des données

Ce document présente les résultats des récents sondages suivants de la FCEI :

- *Votre voix* – août 2021 : sondage en ligne auquel 2 878 membres de la FCEI ont répondu entre le 5 et le 10 août 2021 (en cours). À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de $\pm 1,8$ %, 19 fois sur 20. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont préliminaires.
- *Votre voix* – juin 2021 : sondage en ligne auquel 4 950 membres de la FCEI ont répondu entre le 3 et 30 juin 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de $\pm 1,4$ %, 19 fois sur 20.
- *Votre voix* – mai 2021 : sondage en ligne auquel 5 361 membres de la FCEI ont répondu entre le 6 et 31 mai 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de $\pm 1,3$ %, 19 fois sur 20.
- *Votre voix* – février 2021 : sondage en ligne auquel 5 818 membres de la FCEI ont répondu entre le 4 et 28 février 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur est de $\pm 1,3$ %, 19 fois sur 20.

Estimation de la dette totale

La dette totale estimée des PME canadiennes due à la COVID-19 est fondée sur les comptes de PME de Statistique Canada de décembre 2020 et deux questions de sondage de la FCEI :

1. la part des entreprises qui ont contracté des dettes en raison de la COVID-19;
2. le total approximatif des dettes liées à la COVID-19 que les entreprises ont contractées à ce jour.

La FCEI a utilisé ces chiffres pour estimer la dette totale due à la COVID-19 à ce jour pour toutes les PME canadiennes actives comptant au moins un employé. L'estimation de la dette totale a été ajustée pour refléter la distribution par province, secteur et taille des PME au sein de l'économie canadienne.

À propos de la FCEI



La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 95 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives.

Consultez le site feci.ca pour en savoir plus.

À propos de l'auteure



Taylor Matchett est analyste de la recherche à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Depuis qu'elle a joint la FCEI en 2019, Taylor a rédigé divers rapports sur des sujets tels que la dette des PME due à la COVID-19, les services bancaires aux PME, la fiscalité et le salaire minimum. Taylor est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Guelph, spécialisé en sciences politiques, justice pénale et politiques publiques.

Notre recherche

 @CFIB_FCEI_Stats

 feci.ca/recherche